



SA au Capital de 1.913.612,50 €

Siège social : 9 Place Darcy

21 000 DIJON

892 226 762 RCS DIJON

SOMMAIRE

Attestation de la personne morale	3
Le mot du Président.....	4
Partie 1 : Rapport de gestion d'Oncodesign Precision Medicine du 30 juin 2026.....	5

L'examen limité des comptes sociaux semestriels a été effectué .

Rapport de gestion

Semestre clos le 30 juin 2026

Attestation de la personne morale

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

23 octobre 2026 à Dijon

Philippe Genne
Président Directeur Général



Le mot du Président

Bonjour à tous,

L'approche des élections américaines intermédiaires contribue à rendre de plus en plus instable la situation géopolitique mondiale, les acteurs américains se dévoilant au profit des Russes et au détriment des Ukrainiens et donc de l'Occident européen. La carte du monde évolue au gré de l'appétit de l'ogre Nord-américain.

Il y a six mois nous avons lancé le programme LARKIN, soutenu par une subvention de près de 7 M\$ du Therapeutic Pipeline Program (TPP) de la Fondation Michael J. Fox pour la recherche sur la maladie de Parkinson (MJFF), qui accompagne les traitements prometteurs contre la maladie de Parkinson, de la recherche préclinique jusqu'aux essais cliniques. Ce financement accompagne notamment la production du médicament nécessaire aux prochaines étapes cliniques ainsi que le programme de toxicologie à long terme d'OPM-201.

Depuis le lancement du programme LARKIN, OPM a franchi plusieurs jalons majeurs en matière de production pharmaceutique, de développement non clinique et de préparation réglementaire, conformément aux objectifs du programme LARKIN. La MJFF continue de soutenir le programme en débloquant une nouvelle tranche de financement.

Nous sommes en recherche active de nouveaux fonds pour pouvoir déclencher l'essai clinique en oncologie concernant OPM-101. Beaucoup de discussions sont en cours et ont débouché sur des due diligences. Dans ce contexte compliqué, la fin de l'année sera vitale pour l'entreprise.

Philippe GENNE

Président Directeur Général d'OPM et fondateur d'Oncodesign Precision Medicine

-

Partie 1 : Rapport de gestion d'Oncodesign Precision Medicine du 30 juin 2026

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

1. Présentation d'Oncodesign Precision Medicine (OPM)

1.1. Raison d'être et mission

Oncodesign Precision Medicine (OPM) est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision. Elle s'inscrit dans le changement de modèle thérapeutique qui passe des Blockbusters à des molécules spécifiques destinées à des sous-groupes de patients atteints d'une pathologie.

OPM s'est donné pour mission de découvrir et développer de nouvelles thérapies innovantes efficaces contre les cancers avancés et résistants. Sa plateforme technologique de médecine de précision permet d'adresser les phénomènes de résistance thérapeutique et le développement métastatique.

D'autres aires thérapeutiques peuvent également être adressées, en partenariat.

La Société est issue de la scission d'Oncodesign SA en deux sociétés : respectivement Oncodesign Services et OPM, dotée des actifs technologiques, produits et IA par voie d'un apport partiel d'actif en date du 31 août 2022. Elle a été cotée successivement sur Euronext Access+ en octobre 2022, puis sur Euronext Growth depuis novembre 2022.

1.2. Nos programmes au premier semestre 2026

Début 2026, OPM a prouvé que son développement stratégique restait celui choisi lors de sa création en 2022 : faire avancer ses programmes prioritaires en se basant sur ses technologies propriétaires et les compétences de son équipe.

1.2.1. OPM-101, ciblant RIPK2 :

Rappel : La **phase clinique I volontaires sains** a démarré en 2023, les résultats ont été rendus publics en juillet 2024 et ont mis en évidence, avec les 104 volontaires sains inclus :

- Une très bonne tolérance d'OPM-101, sans évènement indésirable grave lié au traitement,
- Une augmentation de l'exposition systémique proportionnelle à la dose,
- Une absorption rapide avec un Tmax observé entre 2 et 4 heures,
- Une demi-vie terminale d'élimination moyenne entre 12 et 13 heures,
- Un état d'équilibre atteint après 3 à 4 jours,
- Un effet pharmacologique *ex vivo* puissant (inhibition de la production stimulée de TNF α),
- Une inhibition significative ($\geq 80\%$) de la libération de TNF α obtenue pour des concentrations plasmatiques supérieures à 150 ng/mL chez les volontaires sains. Ces concentrations sont atteintes et maintenues durant les 14 jours d'administrations répétées pour les deux doses les plus élevées de la cohorte MAD (Multiple Ascending Dose).

L'innocuité, la pharmacocinétique et la pharmacodynamique favorables d'OPM-101 ont conduit les équipes à travailler sur la suite du développement clinique de cet actif.

Dans le même temps, des **études précliniques** ont été réalisées dans des modèles expérimentaux de cancer. Il a été démontré que la combinaison d'OPM-101 à la thérapie des anticorps anti-PD-1 (ICI pour Immune Checkpoint Inhibitors) améliore de manière significative l'efficacité antitumorale et favorise une plus grande sensibilité au blocage de PD-1, retardant ou diminuant la perte de réponse aux traitements par les ICI et en démontrant des réponses durables dans les modèles précliniques étudiés à ce jour. L'équipe d'OPM a montré que les mécanismes sous-jacents d'OPM-101 impliquent l'amélioration de la présentation et de la reconnaissance des antigènes tumoraux, associée à un remodelage de l'infiltration des cellules T CD8+ dans le stroma tumoral. De plus OPM-101 seul a démontré également une activité antitumorale significative basée sur ses propriétés immunomodulatrices.

Un protocole d'étude clinique de Phase Ib/Ia a été élaboré en concertation avec des KOL oncologues spécialisés dans le mélanome, qui participeront en tant qu'investigateurs principaux à ce futur essai (essai REVERT).

Il s'agit d'une étude visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité d'OPM-101 administré en combinaison avec le pembrolizumab (un des anti-PD1 commerciaux) chez des patients atteints d'un mélanome à un stade avancé. Le dossier de demande d'autorisation de cette étude a été soumis aux autorités réglementaires suisses (Swissmedic) ainsi qu'aux comités d'éthiques concernés (Swissethics) et approuvé fin 2025.

Le premier semestre 2026 a été consacré à la production des gélules qui sont nécessaires au bon déroulé de la phase Ib/Ia REVERT et à la mise en place de tous les contrats nécessaires avec les centres cliniques.

Par ailleurs, l'utilisation d'OPM-101 reste pertinente dans les Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin et des discussions de partenariat sont en cours sur cette application.

1.2.2. OPM-201, ciblant LRRK2

Comme annoncé en décembre 2024, Servier a décidé, pour des raisons stratégiques, de se recentrer sur l'oncologie et sur les maladies rares du système nerveux central. L'année 2025 a été consacrée à la réintégration du programme OPM-201 avec le support des équipes de Servier. Nous avons notamment pu récupérer aussi du composé GMP et non GMP, qui a été intégré, après expertise extérieure, pour un montant de 13 M€ dans les stocks de l'entreprise.

Au deuxième semestre 2025, OPM s'est rapproché de la fondation Michael J. Fox (MJFF) qui a montré un fort intérêt pour le programme OPM-201.

OPM a ainsi obtenu en mars 2026 le soutien de la MJFF pour faire avancer le développement d'OPM-201 dans la maladie de Parkinson par le biais d'une subvention de 6,92 millions de

dollars américains (environ 5,84 millions d'euros) du Therapeutic Pipeline Program (TPP) de la Fondation pour le programme LARKIN. Cette subvention permet de préparer l'inhibiteur de LRRK2, OPM-201, au lancement de son étude clinique de phase 1b en 2027 chez des personnes atteintes de la maladie de Parkinson à un stade précoce, en mettant l'accent sur les personnes présentant une mutation du gène LRRK2.

Au premier semestre 2026, OPM a franchi plusieurs jalons majeurs en matière de production pharmaceutique, de développement non clinique et de préparation réglementaire, conformément aux objectifs du programme LARKIN.

OPM a ainsi sélectionné et audité Ardena qui fabriquera les comprimés pour les phases cliniques ainsi que les réactifs nécessaires à l'étude de toxicologie long-terme requise pour une administration chronique chez les patients.

Les méthodes analytiques ont été transférées, l'API micronisée et un premier batch de faisabilité réalisé.

La société a aussi réalisé une étude sur le métabolisme du composé et a obtenu un avis positif de l'European Medicines Agency (EMA) sur sa stratégie pour l'étude de toxicologie long terme.

1.2.3. PROMETHE : Radioligands

Le projet COMETE (molecular radiotherapy for metastatic colorectal and gastric cancer) est le premier projet de la plateforme technologique PROMETHE. Ce projet est financé par les fonds européens de développement régional au titre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027. La convention relative à l'octroi du financement a été finalisée et signée par toutes les parties le 29 janvier 2024. Cette aide s'élève à 2,1 M€ de subvention pour OPM (soit 75% du coût total éligible).

Les travaux menés en 2025 nous ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances relatives à l'identification et la validation de cibles pour la RIV. En particulier, ils ont permis de caractériser les niveaux d'expression de la cible 1 dans des échantillons cliniques de patients atteints de PDAC et d'en préciser la variabilité, notamment en lien avec son clivage. Quelques limites des Affilin® en tant que vecteurs dans ce contexte applicatif, notamment en termes de stabilité et d'affinité ont également pu être mises en évidence. Nous sommes parvenus à définir des critères discriminants pour la sélection de cibles tumorales compatibles avec une approche RIV, notamment en termes d'expression différentielle tissu sain / tumoral, et à développer et optimiser un protocole expérimental robuste permettant d'obtenir des mesures reproductibles d'expression membranaire. Ces résultats ont donc contribué à améliorer notre compréhension des contraintes biologiques et technologiques.

Les travaux menés en 2026 quant à eux, ont porté sur l'étude de la cible 1 *in vivo*. Nous avons caractérisé les modèles précliniques et effectué des expériences de biodistribution et d'efficacité à partir d'anticorps commerciaux, confirmant l'intérêt pour la cible 1. Différentes pistes de technologie de vecteur ciblant la cible 1 ont été identifiées.

Concernant la cible 2, nous avons identifié une cible d'intérêt qui est en cours de validation expérimentale.

Au-delà du projet COMETE, l'ambition du consortium est de démontrer le potentiel des nouvelles molécules RIV et agents "compagnons" développés grâce à un essai clinique de phase 0/I qui serait réalisé au CGFL en 2029. Un partenariat avec un industriel pharmaceutique ("big pharma"), disposant des ressources nécessaires pour développer des produits en phases cliniques II et III jusqu'à la mise sur le marché, sera alors nécessaire.

Pour l'identification d'autres cibles, nous avons utilisé des outils informatiques pour l'analyse de données publiques protéomiques afin d'identifier des cibles surexprimées dans les cancers pancréatiques.

Les prochaines étapes sont d'intégrer les résultats propriétaires d'OncoSNIPE et de sélectionner les cibles les mieux classées et d'établir des target dossiers afin de choisir des cibles supplémentaires pour les prochaines étapes du projet COMETE.

PROMETHE® filière

L'association PROMETHE®, dont OPM est membre fondateur avec le CGFL (Centre Georges-François Leclerc), a pour mission l'amélioration de la santé publique, notamment afin d'accélérer la découverte et le développement de radioligands efficaces contre les cancers avancés et résistants.

L'association a obtenu un financement du comité régional France 2030 en janvier 2024 mais la signature de la convention n'a été effectuée qu'en décembre 2024 (364 k€ obtenus en subvention et avance remboursable).

L'association a organisé une journée de sensibilisation à la radiothéranostique le 31 mars 2026 à Paris, regroupant une centaine de personnes (patients, scientifiques, médecins, politiques) et travaille actuellement sur la prochaine journée du 31 mars 2027. L'association organise aussi, avec Santénov, une table ronde « *Regards croisés sur le parcours de soin RIV pour le cancer de la prostate : organisation, enjeux et perspectives* » le 24 novembre 2026, regroupant les médecins de la région.

PROMETHE® est une filière industrielle stratégique pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC).

1.2.4. OncoSNIPER :

Dans le cadre de l'essai clinique OncoSNIPE®, les dernières patientes seront suivies jusqu'en 2027. La génération des données de séquençage des échantillons provenant de ces patients à partir d'échantillons de sang et de tumeurs a été finalisée en 2025.

Un travail important a été entrepris sur le contrôle et la complétion des données cliniques du programme au premier semestre 2026.

1.2.5. ANIMUS :

Le programme ANIMUS (Ai-boosted Nanocyclix platforM drUg diScovery) est basé sur le développement de méthodes propriétaires d'IA pour l'accélération de l'optimisation des molécules issues de notre technologie Nanocyclix®, pour sélectionner plus rapidement des candidats médicaments.

OPM dispose aujourd'hui d'une collection unique de plus de 12 000 macrocycles, issue de la technologie Nanocyclix®, tous inhibiteurs de kinase.

Après avoir effectué une caractérisation extensive de ces molécules sur de nombreux paramètres, OPM possède une base de données annotée unique dans l'industrie, une ressource exclusive pour l'application de méthodologies de Machine Learning et Deep Learning pour optimiser le processus de Drug Discovery.

L'objectif principal d'ANIMUS est de développer des technologies propriétaires pour améliorer l'efficacité du processus de découverte de médicaments chez OPM, à partir de la technologie Nanocyclix®. Cela implique le développement d'approches d'IA permettant d'une part de systématiser l'optimisation de tous les paramètres à chaque cycle de DMTA (design-make-test-analyse) afin de réduire le nombre total de cycles nécessaires à l'identification de candidats médicaments et, d'autre part, d'utiliser la génération automatique de molécules Nanocyclix® pour évaluer un très grand nombre de molécules *in silico* dans l'étape de conception.

À la suite des progrès réalisés en 2025, le programme ANIMUS est entré dans une phase de consolidation et de déploiement des technologies développées dans le cadre du projet.

Début 2026, d'importants travaux ont été menés afin de transférer les outils logiciels, les scripts et les flux de travail développés chez OPM afin de garantir leur disponibilité opérationnelle :

- Finalisation et transfert de tous les scripts liés au projet vers les serveurs d'OPM ;
- Transfert des principaux jeux de données résultats générés au cours du projet ;
- Préparation de manuels d'utilisation pour tous les outils développés ;
- Finalisation et transfert d'un flux de travail automatisé de docking ;
- Validation du flux de travail automatisé de docking, confirmant sa disponibilité opérationnelle pour de futurs projets de découverte de médicaments.

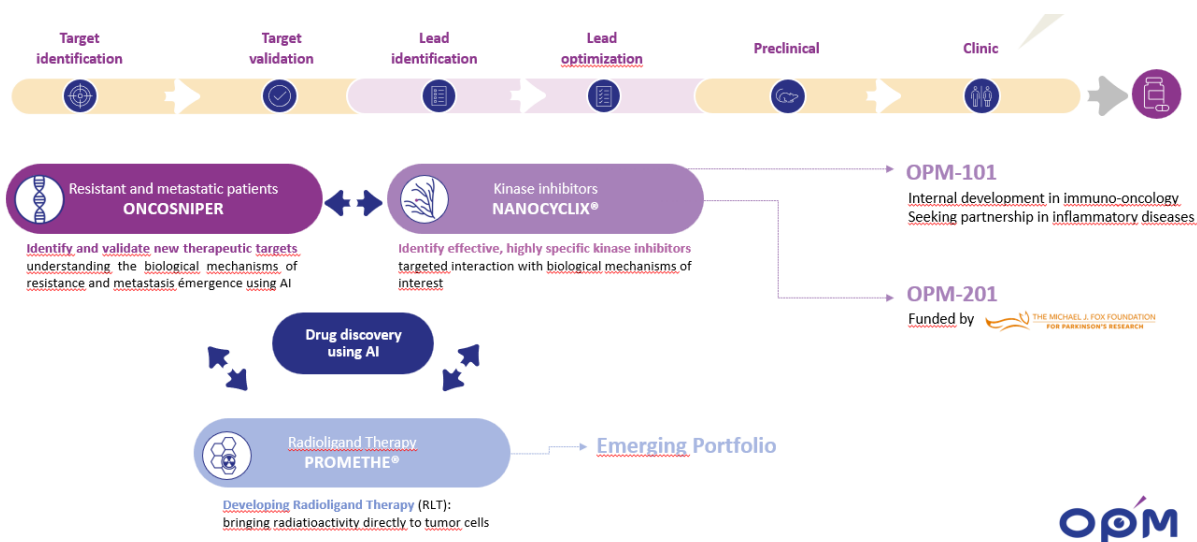
Ces activités ont permis de passer de la phase de développement et de validation d'ANIMUS à l'exploitation concrète de la plateforme Nanocyclix® améliorée et de ses capacités basées sur l'IA au sein d'OPM.

Pour mémoire, OPM a reçu en 2024 un financement Deep Tech de 750 k€ pour ce programme.

1.3. Rappels sur les plateformes technologiques d'OPM

OPM est un « *pure player* » biopharmaceutique au stade clinique en médecine de Précision doté de :

- Deux actifs portés par OPM ont complété leur Phase 1 Volontaires Sains : **OPM-201** et **OPM-101**, et, dans ces deux cas, ce sont des kinases nouvelles et/ou sans solution thérapeutique qui sont ciblées.
- Un financement collaboratif dans le domaine des radioligands pour le développement d'un portefeuille de molécules.
- Trois plateformes technologiques innovantes et propriétaires :



- Nanocyclix® ayant donné lieu depuis plus de 10 ans à plusieurs contrats de *Drug Discovery* précoces avec l'industrie Pharma et dont OPM-101 et OPM-201 sont les deux molécules les plus avancées.
- OncoSNIPER notre plateforme d'IA permettant la sélection de cibles thérapeutiques contre les cancers résistants et métastatiques, avec son essai clinique OncoSNIPE®.
- PROMETHE® pour la découverte et le développement de radioligands efficaces contre les cancers résistants et métastatiques. OPM est également chef de file de la filière de Médecine Nucléaire PROMETHE® regroupant l'ensemble des acteurs en Région BFC.

1.4. Notre modèle d'affaires

Comme toutes les entreprises biopharmaceutiques, notre modèle d'affaires repose sur :

- La conception et la coordination de partenariats technologiques structurants avec des acteurs industriels et académiques permettant de mutualiser des ressources et de codévelopper des programmes technologiques tout en bénéficiant de financements publics substantiels.
- La signature de partenariats stratégiques de recherche et développement avec l'industrie pharmaceutique et biotechnologique. Le financement par la Michael J Fox Foundation peut être considéré comme un partenariat stratégique où les plus grands

experts de Parkinson soutiennent notre développement en finançant les étapes nécessaires aux prochaines phases cliniques (1b et 2).

- La cession de licences sur des programmes, molécules, cibles ou des technologies sous forme de programmes de recherches avancés à l'industrie pharmaceutique et biotechnologique. OPM est en discussion avec un partenaire potentiel pour OPM-101 en Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin. OPM a aussi démarré des discussions sur OPM-101 en immuno-oncologie, ainsi que sur OncoSNIPE®.

Ces différents contrats basés sur des relations partenariales se concrétisant par un partage et une réciprocité importante, permettent d'accroître notre capital humain, technologique et scientifique tout en partageant les risques inhérents à l'innovation.

Cette stratégie garantit une valorisation économique, rationnelle et optimisée des investissements R&D au bénéfice final des patients.

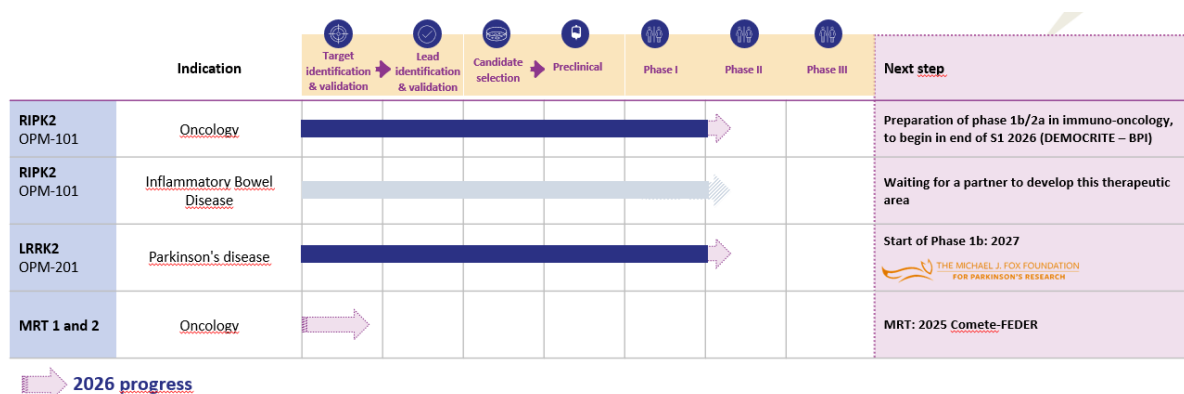
1.5. Le portefeuille d'OPM

OPM est une entreprise technologique d'abord, spécialiste des inhibiteurs de kinases de nouvelle génération : plus puissants, plus sélectifs, et ciblant des kinases peu explorées ou pour lesquelles il n'existe pas d'inhibiteur sélectif.

Notre technologie de macrocyclisation, Nanocyclix®, donne accès à des inhibiteurs de kinases du type 1, qui combinent puissance et sélectivité avec un faible poids moléculaire et des propriétés physicochimiques très intéressantes.

Les actifs les plus avancés d'OPM, OPM-101 et OPM-201 sont issus de la technologie Nanocyclix®.

Le portefeuille de Radioligands qu'OPM développe est à un stade plus amont mais fait néanmoins partie des priorités de l'entreprise, notamment avec le programme COMETE.



1.6. L'équipe, son expertise, ses valeurs

Constituée actuellement d'une équipe de 14 collaborateurs dont plus de 50% sont titulaires d'un PhD, l'objectif d'OPM en matière de management a été de construire une équipe de direction à la fois mature, dynamique et capable de relever les défis de l'entreprise.

OPM est organisée autour de ses projets scientifiques, avec des directeurs de programme, un directeur clinique, et une spécialiste de l'oncologie préclinique et clinique sous la direction du directeur scientifique.

L'équipe est presque paritaire, puisque composée de 6 femmes et 8 hommes.

2. Activité et situation d'OPM au 1er semestre 2026

Rappel : OPM étant une entreprise de biotechnologie, les agrégats financiers ne reflètent pas l'évolution de sa valorisation intrinsèque.

2.1. Les dépenses d'exploitation

Oncodesign Precision Medicine - Compte de résultat - Détails du résultat d'exploitation

en M€ <i>Données issues des comptes semestriels</i>	S1'26	S1'25	Evolution	
			en %	en valeur
Total revenus et produits d'exploitation	0,75	0,74	0%	+ 0,00
variation de stock	(0,49)	13,00	-104%	- 13,49
Achats consommés	(1,08)	(2,24)	-52%	+ 1,16
Charges de personnel	(0,87)	(1,51)	-42%	+ 0,64
Autres charges d'exploitation	(0,04)	(0,02)	54%	- 0,01
Impôts et taxes	(0,04)	(0,03)	14%	- 0,00
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(0,39)	(0,15)	169%	- 0,25
Total charges d'exploitation	(2,91)	9,05	NS	- 11,96
Résultat d'exploitation	(2,17)	9,79	NS	- 11,96

Le résultat d'exploitation d'OPM du 1^{er} semestre 2026 ressort à (2,17) millions d'euros. Les données à fin juin 2025 prenaient en compte une augmentation des stocks liée à l'intégration dans nos comptes de lots d'OPM-201 repris de Servier sans coût direct associé, ce qui perturbe la comparaison. Hors cet élément non récurrent, la base de comparaison 2025 était de (3,21) millions d'euros. Sans cet élément, OPM constaterait donc une amélioration de son résultat d'exploitation de 32%.

2.1.1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont composées :

- de variations de stocks,
- d'achats consommés, c'est-à-dire principalement de dépenses de sous-traitance pour les programmes de recherche et développement préclinique et clinique.
- des charges de personnel (salaires et charges sociales).

Les charges d'exploitation s'établissent au 1^{er} semestre 2026 à 2,91 M€, en hausse de 11,96 M€ par rapport au 1^{er} semestre de l'année dernière. Si l'on retire ces chiffres de la valorisation des stocks, elles s'inscrivent en baisse de 1,04 M€ par rapport au 1^{er} semestre de l'année 2025.

Une partie du stock de principe actif a été consommé pour les premières opérations de transfert technologique et d'optimisations requises dans le cadre du projet LARKIN. Cette consommation s'élève à 0,49 M€ pour le premier semestre.

Les achats consommés sont en baisse de 52% à (1,08) M€ contre (2,24) M€ au premier semestre 2025. Cette variation s'explique par :

- La priorité donnée au programme LARKIN soutenu par la Michael J. Fox Foundation et dont la montée en puissance a été progressive au cours du premier semestre,
- La poursuite du programme d'économie global sur l'ensemble des charges de fonctionnement.

Les charges de personnel s'inscrivent en baisse de 42% à (0,87) M€, contre (1,51) M€ au premier semestre 2025 et sont la résultante des réductions d'effectifs qui ont eu lieu début 2025 et n'ont donc eu qu'un impact partiel en 2025.

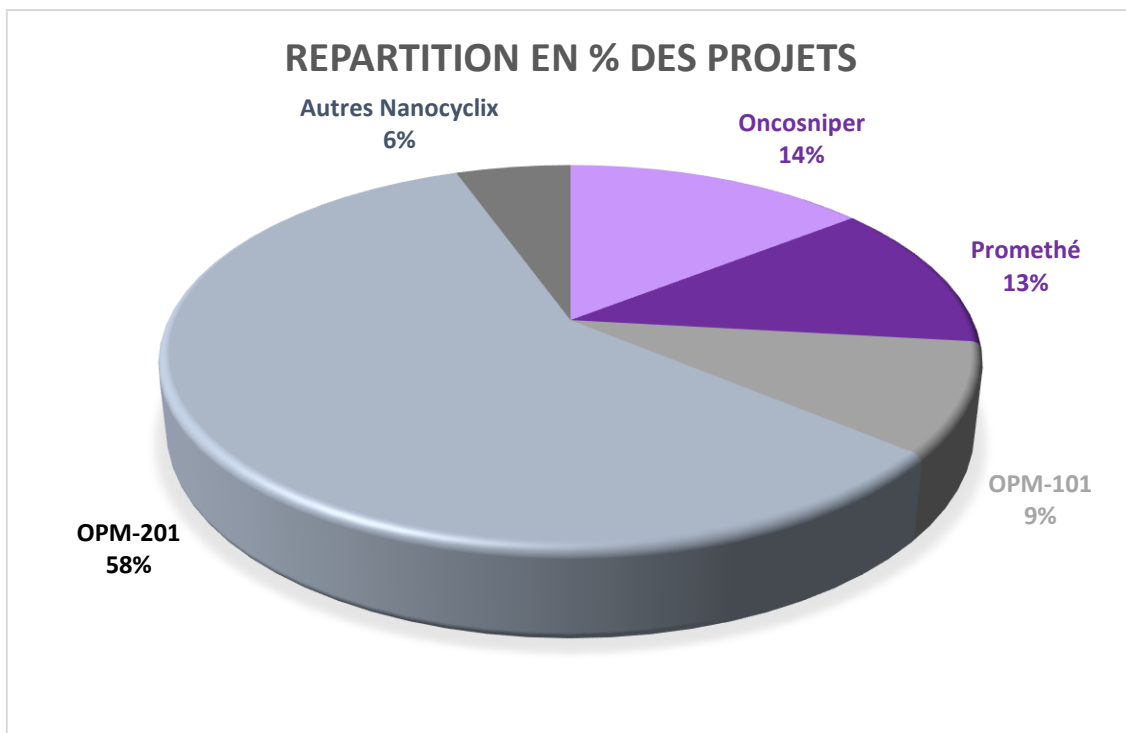
Les amortissements et dépréciations s'inscrivent pour leur part en augmentation de 169%, passant de (0,15) M€ au premier semestre 2025 à (0,39) M€ au 1^{er} semestre 2026. Les évolutions étant dues d'une part à l'augmentation des amortissements incorporels (brevets) et dans une moindre mesure à la dépréciation d'une créance ancienne (28 k€) ainsi qu'à des provisions pour risques et charges (160 k€) comptabilisées au titre des conséquences financières estimées de la libération des anciens locaux, consécutive au transfert du siège social intervenu le 1^{er} juillet 2026.

2.1.2. Les Investissements en Recherche et Développement

Oncodesign Precision Medicine - Dépenses de R&D				
en M€ Données analytiques	S1'26	S1'25	Evolution	
			en %	en valeur
Programmes en partenariats	0,2	0,5	- 54%	- 0,3
Programmes en propre	0,7	1,3	- 47%	- 0,6
Total dépenses R&D	0,9	1,7	- 49%	- 0,9

Les investissements en Recherche et Développement (NB : somme des heures passées valorisées et des coûts directs imputés sur les programmes) représentent 0,9 M€ au 1^{er} semestre 2026, contre 1,7 M€ l'année dernière à la même période, soit une baisse de 0,9 M€ (-49%). Cette variation se décompose en :

- La fin de certains programmes, en particulier le programme AIDD4H,
- une baisse des dépenses de R&D sur les programmes, les dépenses externes ayant été limitées sur le 1^{er} semestre 2026 sur plusieurs des programmes,
- des dépenses orientées majoritairement sur le programme principal, LARKIN (OPM-201), même si elles restent limitées sur le premier semestre qui a été surtout consacré à la mise en place du programme et aux études préliminaires,
- une réduction des effectifs affectés à la recherche.



2.2. Les revenus et produits d'exploitation

2.2.1. Le chiffre d'affaires

En préambule, il est important de garder à l'esprit qu'OPM étant une biotech, le chiffre d'affaires n'est pas le paramètre le plus pertinent pour juger de la valeur de l'entreprise.

Les Milestones et *up-fronts* constituent l'essentiel du chiffre d'affaires d'OPM, ces revenus sont donc très fluctuants d'une année sur l'autre et ne constituent pas l'indicateur le plus pertinent pour juger de la valeur de l'entreprise.

Il n'était pas attendu de milestone ou d'up-front sur la période concernée.

Le chiffre d'affaires a donc été composé essentiellement d'activités périphériques telles que la location de locaux et le support à l'association PROMETHE® pour un montant total de 0,11 M€.

Oncodesign Precision Medicine - Compte de Résultat - Détails des revenus

en M€	S1'26	S1'25	Evolution	
<i>Données issues des comptes semestriels</i>			en %	en valeur
Chiffre d'Affaires milestone ou up-fronts	-	-	-	-
Chiffre d'Affaires programmes	0,11	0,14	-21%	- 0,03
Chiffre d'Affaires	0,11	0,14	-21%	- 0,03

2.2.2. Les autres revenus et produits d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation concernent principalement les subventions de nos principaux projets de recherche et développement et en particulier les subventions accordées par la Michael J. Fox Foundation pour le projet OPM-201 et les aides publiques de bpi france et du FEDER.

Compte de Résultat - Détails des revenus

en M€ <i>Données issues des comptes semestriels</i>	S1'26	S1'25	Evolution	
			en %	en valeur
Chiffre d'Affaires	0,11	0,14	-21%	- 0,03
Autres revenus	0,19	0,34	-43%	- 0,14
Production immobilisée et autres produits	0,01	-	-	+ 0,01
Subventions d'exploitation	0,43	0,26	62%	+ 0,16
Autres revenus et produits d'exploitation	0,63	0,60	6%	+ 0,03
Total revenus et produits d'exploitation	0,75	0,74	0%	+ 0,00

Sur la période considérée, OPM a reconnu 0,63 M€ d'autres revenus et produits d'exploitation en légère augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2025.

Dans cette catégorie, sont comptabilisés :

- 0,43 M€ de subventions
- 0,19 M€ de reprises de dépréciations, concernant principalement le stock de principe actif OPM-201. Cette évolution résulte de l'actualisation de l'estimation de la dépréciation de ces stocks au regard des perspectives actualisées d'utilisation des différents lots. Les modalités de cette estimation et leur évolution au cours de la période sont décrites dans l'annexe aux comptes semestriels.

2.2.3. Zoom sur les financements (subventions et avances récupérables)

OPM a obtenu plusieurs financements publics pour ses programmes auprès des grands acteurs publics du financement de l'innovation décomposés comme suit :

- Un financement public de bpi france de 2,0 M€ pour le programme OncoSNIPE® (en avril 2017)
- un total de subventions du FEDER de 2,1 M€ pour notre programme COMETE (en janvier 2024) sur les RIV
- une aide au développement Deep Tech de 0,75 M€ en février 2024 pour notre programme ANIMUS (IA et Nanocyclix)
- un financement public de bpi france de 5,6 M€ en avril 2024 pour le programme DEMOCRITE (OPM-101)



Par ailleurs, OPM a obtenu un financement de la part de la Michael J. Fox Foundation pour un montant pouvant aller jusqu'à 6,9 M\$ pour le projet LARKIN (développement d'une molécule ciblant LRRK2 dans la maladie de Parkinson). Ce financement se traduit par un premier versement de 3,5 M\$ (3,04 M€) intervenu sur le premier trimestre 2026.

Pour mémoire, la totalité des montants perçus au travers de ces différents types d'aides (3,27 M€) est intégrée dans la trésorerie. Elles ne sont intégrées dans les comptes qu'à hauteur des avancements réalisés, soit 0,43 M€.

Pour l'ensemble de 2026, OPM devrait percevoir un total de 5,1 M€ d'aides privées ou publiques sous forme de subventions pour 4,9 M€ et d'avances remboursables pour 0,2 M€.

Nous pouvons souligner qu'en plus de l'intérêt financier de ces programmes, ils dénotent aussi la reconnaissance, par des experts indépendants et de référence, de l'intérêt des programmes et des technologies développées par OPM.

2.3. Résultat semestriel

Compte de résultat - Détail du résultat net

en M€	S1'26	S1'25	Evolution	
<i>Données issues des comptes semestriels</i>			en %	en valeur
Total revenus et produits d'exploitation	0,75	0,74	0%	+ 0,00
Total charges d'exploitation	(2,91)	9,05	-132%	- 11,96
Résultat d'exploitation	(2,17)	9,79	-122%	- 11,96
Charges et produits financiers	(0,16)	(0,26)	-40%	+ 0,10
Charges et produits exceptionnels	-	0,00	-100%	- 0,00
Impôt sur les bénéfices	0,28	0,31	-10%	- 0,03
Résultat de l'exercice	(2,04)	9,85	-121%	- 11,89

Le résultat financier d'OPM ressort en perte de (0,16) M€ au 1^{er} semestre 2026 contre une perte de (0,26) M€ l'année dernière sur la même période. Cette amélioration est à la fois liée à une diminution des charges, en particulier celles relatives aux intérêts d'emprunts et à une augmentation des revenus financiers générés par sa trésorerie disponible.

Par ailleurs, la ligne "Impôt sur les bénéfices" est constituée du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) enregistré pour 0,28 M€ au titre de 2026 sur ses programmes. Le CIR est en diminution de 10% par rapport à l'année dernière du fait de moindres dépenses sur les projets de recherche.

Enfin, le résultat semestriel d'OPM s'établit donc à un déficit de (2,04) M€ sur ce premier semestre 2026. Sans l'impact des stocks repris, les résultats du premier semestre 2025 auraient été de (3,15) M€ ; OPM constate donc une amélioration du résultat de 35% hors cet évènement exceptionnel d'intégration des stocks de 2025.

2.4. Évolution du capital social

Aux termes des délibérations en date du 13 mars 2026, et agissant sur délégation de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2024 (8^{ème} résolution), le

Conseil d'administration a constaté la création de 594.192 actions ordinaires nouvelles et l'augmentation corrélative du capital social de 59.419,20 euros, résultant du remboursement d'ORA émises au profit de la société IRIS par émission d'actions ordinaires de la Société.

Aux termes des délibérations en date du 13 mars 2026, le Conseil d'administration a constaté la création de 47.000 actions ordinaires nouvelles et l'augmentation corrélative du capital social de 4.700 euros résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites 2023 au titre de la Tranche 5 du plan n°1.

En conséquence, le capital social est porté à la somme d'un million neuf cent treize mille six cent douze euros et cinquante centimes d'euro (1.913.612,50€).

Au 30 juin 2026, les capitaux propres de la Société s'établissent à 121 K€, soit un montant inférieur à la moitié du capital social, qui s'élève à 1 914 K€. La situation financière de la Société et l'évolution de ses capitaux propres font l'objet d'un suivi par la Direction.

3. Ressources Humaines

3.1. Les effectifs salariés

	Effectifs *		Effectif moyen	
	au 30 juin 2026	au 30 juin 2025	au 30 juin 2026	au 31 déc 2025
Dirigeants	2	2	2.0	2.0
Cadres	9	9	9.0	9.0
ETAM	2	2	1.8	1.8
Ouvriers Qual	-	-	-	-
Apprenti	-	-	-	-
Total	13	13	12.8	12.8

* OPM compte 14 personnes à temps plein (ETP) en rajoutant Monsieur HOFLACK aux 13 salariés

L'effectif salarié d'OPM s'établit à 13 personnes* au 30 juin 2026 et est identique à celui au 30 juin 2025.

3.2. De la diversité et de l'Égalité Professionnelle H/F

Nos caractéristiques d'emploi sont les suivantes :

- 6 femmes d'une moyenne d'âge de 47,5 ans et une ancienneté moyenne de 5,2 ans,
- 7 hommes d'une moyenne d'âge de 50,4 ans et une ancienneté moyenne de 5,6 ans,
- de 5 nationalités différentes.

L'équipe de direction est composée de 33 % de femmes et 67 % d'hommes (NB : le CA est composé de 2 administratrices et 4 administrateurs dont 50 % sont des administrateurs indépendants).

Bien que règlementairement non soumise aux obligations déclaratives nationales relatives à l'Index Égalité Professionnelle H/F, OPM est particulièrement vigilante quant à ses actions en la matière.

Ainsi, la structure de rémunération variable est uniquement basée sur la classification conventionnelle des emplois, il en est de même pour les éléments de rémunération relatifs au partage de la valeur, qu'il s'agisse des primes susnommées ou des programmes d'actionnariat salarié, programmes dont 100 % des salariés d'OPM sont bénéficiaires.

4. La trésorerie

Au 30 juin 2026, OPM disposait d'une trésorerie de 2,86 M€. Ce montant tient compte du premier versement de la Michael J. Fox Foundation pour le projet LARKIN. Une seconde tranche de financement est prévue au second semestre 2026, d'un montant de 2,1 M\$, soit 1,8 M€, après le passage de certaines étapes.

La capacité de la Société à poursuivre son activité demeure dépendante de l'obtention de ressources financières complémentaires. Dans ce contexte, il existe une incertitude significative susceptible d'affecter la continuité d'exploitation de la Société. Une information détaillée sur cette situation et sur les éléments pris en considération par la Direction dans son appréciation de la continuité d'exploitation est présentée dans l'annexe aux comptes semestriels.

La Société poursuit notamment des discussions avec différents partenaires potentiels concernant OPM-101, OPM-201 et ses plateformes technologiques. Elle poursuit également ses actions de maîtrise des dépenses et de réduction de ses coûts, notamment à travers les économies résultant du déménagement de ses locaux.

La Société dispose par ailleurs de la faculté de recourir à des tranches d'ORA dans le cadre de l'accord conclu avec IRIS, leur utilisation étant appréciée en fonction de ses besoins de financement et de leurs incidences potentielles.

5. Autres éléments clés pour OPM

5.1. Propriété intellectuelle

OPM dispose d'une protection intellectuelle solide et structurée et à plusieurs niveaux, en ligne avec les stratégies habituelles des pharmas et basée sur ses plateformes d'innovation propriétaires. Les brevets sont soumis au moment du stade de candidat médicament, en application d'une stratégie claire et d'une gestion efficace de son portefeuille de brevets :

- RIPK2
- LRRK2
- le traceur TEP Florepizol

Actuellement, la société dispose de 4 brevets protégeant ses programmes.

Concernant les évolutions depuis fin 2025, les brevets ONC-026 et ONC-027 ont déjà été approuvés dans quasiment tous les pays / toutes les régions dans lesquels ils ont été déposés. Les brevets ONC-041, repris en pleine propriété, et ONC-036 ont été approuvés dans plusieurs pays et sont en cours d'évaluation dans les autres territoires.

Application	Target	title	Applicant	Filing number	Filing date	International filing	Filing date	Publication	Publication date	National phase date	National phase countries #
ONC-026	RIP2 Rig.	Macrocyclic RIP2 kinase inhibitors	Oncodesign Precision Medicine	EP14185130.3	17/09/2014	PCT/EP2015/071347	17/09/2015	WO/2016/042087	24/03/2016	15/03/2017	AE, AU, BR, CA, CN, EA, EG, EP, HK, ID, IL, IN, JP, KR, MX, MY, NZ, SA, SG, TH, TW, UA, US, ZA
ONC-027	PET tracer	RADIOLABELED MACROCYCLIC EGFR INHIBITORS	Oncodesign Precision Medicine	EP16157885.1	29/02/2016	PCT/EP2017/054611	28/02/2017	WO2017/148925	07/09/2017	21/08/2018	AU, CA, EP, IL, JP, US
ONC-036	RIPK2 NNO Linkers	Macrocyclic RIPK2 kinase inhibitors	Oncodesign Precision Medicine	EP20154852	31/01/2020	PCT/EP2021/052255	31/01/2021	WO 2021/152165	05/08/2021	01/08/2022	AE, AR, AU, BH, BR, CA, CN, EA, EG, EP, HK, ID, IL, IN, JP, KR, MX, MY, NZ, OM, PK, QA, SA, SG, TH, TW, UA, US, UY, ZA
ONC-041	LRRK2	New Macrocyclic LRRK2 kinase inhibitors	Oncodesign Precision Medicine	EP20315236.8 EP21305112.1	06/05/2020 28/01/2021	PCT/EP2021/061827	05/05/2021	WO2021224320	11/11/2021	01/11/2022	AE, AR, AU, BH, BR, CA, CL, CN, CO, CR, DO, DZ, EA, EG, EP, GE, GT, HN, HK, IN, ID, IL, JP, JO, KR, KS, KW, LB, LK, MY, MX, MM, NG, NI, NZ, OM, PA, PE, PH, PK, PY, QA, RU, SA, SG, SV, SY, TW, US, UA, UY, UZ, VN, ZA, OAPI, ARIPO

En gras, les zones géographiques dans lesquelles les brevets ont été approuvés.

5.2. RSE

La démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises d'OPM s'intègre parfaitement à sa culture. Celle-ci est fondée sur le partage, l'entraide, la communauté, la sociabilité et, plus globalement, sur la solidarité.

Les valeurs défendues par OPM font partie intégrante de son ADN et de son engagement collectif. Pour OPM « on réussit ensemble ou bien on ne réussit pas » : la création de valeur découle de la réciprocité – entre collaborateurs, avec les partenaires, experts et investisseurs. Les collaborateurs œuvrent à forger une empreinte sociologique fondée sur l'exemplarité et le collectif.

C'est dans cet esprit que des efforts et investissements importants sont réalisés par OPM pour organiser les forces vives et faire émerger l'innovation, engager des collaborations de recherche, mutualiser les ressources et codévelopper des outils et technologies. OPM

préfigure la médecine de demain : créer l'innovation au bénéfice des patients sans solution thérapeutique.

Les points clés et les actions de la démarche RSE d'OPM :

➤ Créer l'innovation au bénéfice des patients sans solution thérapeutique

OPM s'engage à créer un continuum allant de la cible au patient afin d'instaurer une véritable médecine de précision. Son ambition est de développer les outils diagnostiques et thérapeutiques permettant d'administrer le bon traitement, au bon patient, au bon moment. Ainsi OPM veut garantir l'accès à des médicaments efficaces à un prix abordable pour tous, partout dans le monde.

➤ Garantir une intégrité irréprochable à ses partenaires et aux patients

OPM est structurée pour être tournée vers les autres et interagir de manière fluide avec son environnement : les partenariats doivent être irréprochables en termes d'excellence scientifique et technologique. OPM doit délivrer le meilleur dans les partenariats avec au centre de la démarche l'intérêt du patient.

➤ Protéger l'environnement

OPM exerce ses activités d'une manière respectueuse de l'environnement, et limite sa consommation au strict nécessaire à la bonne réalisation de son activité, tout en intégrant un plan de réduction et de recyclage pour l'intégralité des déchets de bureaux et le fait garantir par ses sous-traitants.

Dans ce cadre, OPM a engagé une démarche d'évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne d'émission (scopes 1, 2 et 3). Celle-ci a été réalisée en juin 2023 par un tiers – Carbometrix – sur la base du référentiel « GHG Protocol Corporate Accounting & Reporting Standard ». Une nouvelle évaluation a été faite en juin 2024, par le tiers – HelloCarbo – sur la base du référentiel « GHG Protocol Corporate Accounting & Reporting Standard ».

➤ Garantir l'intégrité et la confidentialité des données

OPM s'engage à ce que les résultats et rapports générés, enregistrés et traités dans le cadre de ses activités soient exacts, complets et fiables. Ils doivent refléter avec exactitude la véritable nature des données et résultats générés, et restent confidentiels.

➤ Adopter une politique sociale engagée

OPM s'engage à adopter un dialogue social pour développer et entretenir l'engagement de ses collaborateurs, et faciliter leur implication dans des projets de développement local ou solidaires.

➤ Garantir la loyauté dans l'ensemble de ses pratiques

OPM s'engage à garantir l'intégrité de ses échanges avec ses partenaires, actionnaires et collaborateurs : bannir tout type de fraude à caractère commercial, tout chantage ou tout acte d'intimidation, respecter la réglementation relative au droit de la propriété intellectuelle, inclure dans les contrats d'affaires des clauses de non-corruption, sensibiliser ses collaborateurs aux situations de conflits d'intérêts et de délit d'initié.

6. Faits marquants du semestre

Ce paragraphe reprend *in-extenso* les informations publiées au cours du 1^{er} semestre 2026 dans les communiqués de presse.

➤ Janvier 2026 : Oncodesign Precision Medicine et Ksilink s'allient pour tester la chimiothèque Nanocyclix® dans des modèles cellulaires issus de patients avec des maladies graves du système nerveux central

Oncodesign Precision Medicine (OPM) et Ksilink, leader en criblage phénotypique à haut débit de systèmes cellulaires dérivés de patients, méthode permettant d'analyser directement des cellules issues de patients pour identifier de nouvelles cibles ou thérapies, annoncent aujourd'hui le lancement d'une nouvelle collaboration de recherche.

Dans le cadre de ce partenariat, Ksilink évaluera la bibliothèque d'actifs Nanocyclix® d'OPM à l'aide de ses plateformes avancées de criblage phénotypique à haut débit. L'approche consiste à analyser les effets d'une molécule directement sur des cellules issues de patients, en recourant à une méthode unique de phénotypage assistée par intelligence artificielle, applicable à de nombreux domaines thérapeutiques. Cette collaboration vise à identifier de nouveaux modulateurs à petites molécules, susceptibles de répondre à des besoins médicaux importants dans le domaine des troubles neurodégénératifs et neurodéveloppementaux.

Les technologies phénotypiques à haut contenu de Ksilink permettent de capturer des pathomorphologies cellulaires subtiles, pertinentes pour la maladie étudiée, directement sur des cellules issues de patients. Associé à la technologie Nanocyclix® d'OPM, une plateforme propriétaire de petites molécules macrocycliques connue pour sa sélectivité et sa puissance élevées en matière de kinases, ce partenariat vise à accélérer la découverte de candidats thérapeutiques de première classe

➤ Janvier 2026 : Bilan semestriel du contrat de liquidité confié à la société TP ICAP (Europe)

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE (FR001400CM63 – ALOPM FP) confié à TP ICAP (Europe), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31/12/2025 : 48 822 titres, 9 129,25 euros en espèces.

Au cours du 2nd semestre 2025, il a été négocié un total de :

- ACHAT 163 581 titres 75 283,78 EUR 373 transactions
- VENTE 183 499 titres 81 675,88 EUR 319 transactions

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30/06/2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 68 740 titres, 3 848,88 euros en espèces.

Il est rappelé que lors de la mise en place du nouveau contrat de liquidité au 19/12/2022, les moyens suivants ont été mis à disposition :

- 0 titres

- 50 000,00 euros en espèces

TP ICAP (Europe) est autorisée et régulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

➤ **Mars 2026 : Oncodesign Precision Medicine reçoit le soutien de la Fondation Michael J. Fox pour faire avancer le développement de l'inhibiteur LRRK2, OPM-201 dans la maladie de Parkinson**

Oncodesign Precision Medicine (OPM) annonce avoir obtenu une subvention de 6,92 millions de dollars américains (environ 5,84 millions d'euros) du programme Therapeutic Pipeline Program (TPP) de la Fondation Michael J. Fox pour la recherche sur la maladie de Parkinson (MJFF). Cette subvention va permettre de préparer l'inhibiteur de LRRK2, OPM-201, au lancement de son étude clinique de phase 1b en 2027 chez des personnes atteintes de la maladie de Parkinson à un stade précoce, en mettant l'accent sur les personnes présentant une mutation du gène LRRK2

Cette nouvelle étape dans le développement d'OPM-201 fait suite à la reprise de tous les droits du programme auprès de son ex-partenaire Servier en décembre 2024. Pour la suite de ce programme, OPM s'associe à nouveau à des collaborateurs experts pour exploiter les opportunités et les atouts offerts par ses technologies innovantes en dehors du domaine de l'oncologie. Ces partenariats ont permis à OPM d'atteindre le stade actuel de développement clinique de sa molécule OPM-201.

Fort des résultats positifs obtenus lors de l'étude de phase 1 menée auprès de volontaires sains, OPM poursuit le développement d'OPM-201, un nouvel inhibiteur de la kinase LRRK2 (Leucine-Rich Repeat Kinase 2), une cible faisant l'objet d'une recherche active dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans les études de phase 1 menées chez des volontaires sains, OPM-201 a démontré un bon engagement de la cible et un profil de sécurité acceptable aux doses évaluées. La biologie du gène LRRK2 continue d'être étudiée à la fois chez des populations génétiquement définies et chez des populations plus larges atteintes de la maladie de Parkinson, dans le cadre des efforts continus visant à comprendre les stratégies thérapeutiques ciblant cette voie.

Des études précliniques ont démontré une sélectivité biochimique et cellulaire compatible avec la poursuite des recherches sur cette voie. Il convient de noter la sélectivité totale par rapport à LRRK1, une cible étroitement liée présentant un risque potentiel de troubles osseux. La participation au programme LITE renforce encore le programme préclinique d'OPM grâce à l'évaluation collaborative des approches ciblant LRRK2 et des stratégies associées en matière de biomarqueurs.

OPM a l'intention de poursuivre le développement d'OPM-201 dans le cadre d'études cliniques de phase 1b et de phase 2 qui débiteront en 2027, tout en continuant à s'engager au sein du consortium LITE, le cas échéant.

La subvention actuelle soutient les travaux de CMC1 liés à la préparation du produit pharmaceutique (comprimés à utiliser dans les études) pour la phase 1b et le début des études de phase 2, à partir des 67 kg disponibles de substance pharmaceutique GMP (le produit chimique pur OPM-201).

En outre, le produit OPM-201 sera préparé pour une étude toxicologique à long terme requise pour la poursuite du développement des phases 2 et 3. Cette étude sera réalisée après avoir obtenu l'autorisation réglementaire et fait également partie du programme de subvention actuel.

La durée totale du programme de subvention est de 24 mois, la préparation des comprimés de la phase 1b devant s'achever début 2027.

➤ **Avril 2026 : OPM annonce ses résultats annuels 2025 et fait le point sur ses développements cliniques**

- Poursuite du développement d'OPM-101 avec la validation clinique de la phase 1 et l'autorisation du démarrage de l'étude REVERT (phase 1b/2a en oncologie)
- Avancées structurantes avec OPM-201 : validation indépendante de la puissance et la sélectivité du composé et soutien stratégique de la Michael J. Fox Foundation à hauteur de 7 M\$
- Recentrage stratégique des investissements R&D (-52% à 3,13 M€) sur les actifs prioritaires et les programmes à plus forte valeur
- Trésorerie de 2,11 M€ au 31 décembre 2025
- Poursuite du plan d'optimisation des coûts et de la discipline opérationnelle, avec 5,9 M€ d'économies réalisées sur l'exercice.

7. Les événements post-clôture

Depuis la clôture du premier semestre 2026 :

D'un point de vue financier :

- OPM a déménagé dans de nouveaux locaux, ce qui induit des économies de 325 k€ en année pleine,
- OPM a reçu un nouveau versement de la Michael J. Fox Foundation, d'un montant de 2,1 M\$, soit 1,8 M€,
- La masse salariale va être réduite de 300 k€ sur une année pleine à la suite du départ, d'ici fin 2026, de trois collaborateurs,

D'un point de vue de l'activité :

- OPM-101 :
 - Préparation d'une dataroom et discussion pour des partenariats en IBD
- OPM-201 :
 - l'EMA a validé le 23 juillet 2026 le plan de l'étude réglementaire de toxicologie long terme proposé par OPM pour soutenir le développement clinique d'OPM-201
 - Différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires de LITE et ont confirmé l'intérêt des experts de la maladie de Parkinson pour un inhibiteur de LRRK2.
- OncoSNIPE® :
 - Finalisation de la base de données moléculaires associée aux échantillons cliniques collectés dans le cadre de l'essai clinique OncoSNIPE®
- PROMETHE :
 - La deuxième cible a été validée par le comité de pilotage du programme COMETE

8. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs d'OPM sont résolument tournés vers l'avancement de ses programmes.

À ce titre, au deuxième semestre 2026, la société :

- Discute avec des partenaires potentiels pour une licence d'OPM-101 en Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin ou en immuno-oncologie,
- Va avancer ses programmes de la manière suivante :
 - OPM-201 : Préparation de l'étude de toxicité long-terme, des unités thérapeutiques qui serviront pour la phase clinique 1b et de son protocole.
 - OncoSNIPE : Présentation de la base de données à des partenaires pour une exploitation commerciale.
 - PROMETHE : Validation d'un vecteur pour la cible 1.

9. Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les risques relatifs à la société sont précisés dans le chapitre « Facteurs de risques » du rapport financier annuel 2025 de la Société.

Le principal risque auquel la Société est actuellement exposée réside dans sa capacité à obtenir les financements nécessaires à la poursuite de son activité. Cette situation génère une incertitude significative quant à la continuité d'exploitation. Les éléments relatifs à cette incertitude ainsi qu'aux mesures envisagées par la Société sont présentés dans l'annexe aux comptes.

10. Faits exceptionnels et litiges

À la date du présent rapport, la Société n'est l'objet d'aucune procédure ni d'aucun litige significatif.

11. Assurances et couvertures des risques

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie et ses activités.

La souscription de polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels la Société considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance.

Cette couverture est susceptible d'évoluer au rythme du développement de l'activité de la Société. Il est probable que la Société souscrive à des garanties plus onéreuses car plus larges dans la mesure où l'avancement de ses programmes le requerrait. Cela se traduirait par un accroissement des dépenses engagées dans ce domaine.



ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazon

21000 DIJON

Rapport d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur les comptes semestriels

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur les comptes semestriels

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été arrêtés sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et dans le cadre d'une clôture annuelle. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'entité au 30 juin 2026, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

**Observation relative à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » de la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes sociaux semestriels qui expose les événements et circonstances à l'origine d'une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de la Société ainsi que les mesures envisagées par la Direction pour y faire face.

Observation relative au changement d'estimation des stocks

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Évaluation des stocks » de la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes sociaux semestriels, qui décrit le changement d'estimation intervenu au cours de la période concernant la dépréciation des stocks ainsi que ses incidences sur les comptes.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Dijon, le 23 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé par Loïc Valichon
Le 23 oct. 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Valichon'.

doc_WbgY
tx_aPrGBad1zkL1

Loïc VALICHON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2026 6			Exercice N-1 31/12/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 634 136	652 583	981 554	1 046 378	64 824-	6. 20-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	109 348	42 673	66 675	70 574	3 899-	5. 52-
	Constructions	246 206	88 755	157 451	165 600	8 149-	4. 92-
	Installations techniques, matériel et outillage	4 056	2 922	1 133	1 537	404-	26. 28-
	Autres immobilisations corporelles	865 505	645 979	219 526	264 742	45 216-	17. 08-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	45 686	6 961	38 725	38 246	480	1. 25
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	136 322	19 123	117 200	116 541	659	0. 57
Total II		3 041 260	1 458 996	1 582 264	1 703 617	121 353-	7. 12-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	12 505 162	2 344 362	10 160 800	10 470 240	309 440-	2. 96-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	305 788	27 595	278 194	340 029	61 835-	18. 19-
	Autres créances	457 519		457 519	222 615	234 904	105. 52
	Charges constatées d'avance (3)	112 986		112 986	136 529	23 543-	17. 24-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	2 605 500		2 605 500	1 802 418	803 083	44. 56
	Disponibilités	303 354		303 354	312 475	9 121-	2. 92-
	Total III	16 290 309	2 371 957	13 918 353	13 284 305	634 047	4. 77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		19 331 570	3 830 953	15 500 617	14 987 923	512 694	3. 42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2026 6		Exercice N-1 31/12/2025 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 913 613)	1 913 613		1 849 493		64 119	3. 47
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	305 475		94 595		210 881	222. 93
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	56 355-		5 536 067-		5 479 712	98. 98
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 042 166-		5 479 712		7 521 878-	137. 27-
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	120 567		1 887 733		1 767 166-	93. 61-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	3 807 180		3 916 625		109 445-	2. 79-
	Total II	3 807 180		3 916 625		109 445-	2. 79-
PROVISIONS	Provisions pour risques	159 718		7 000		152 718	N\$
	Provisions pour charges						
	Total III	159 718		7 000		152 718	N\$
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	50 000		25 000		25 000	100. 00
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 058 045		6 061 921		3 875-	0. 06-
	Concours bancaires courants	1 886				1 886	
	Emprunts et dettes financières diverses	346 020		296 396		49 624	16. 74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 213 352		1 451 625		238 273-	16. 41-
	Dettes fiscales et sociales	932 490		1 301 801		369 311-	28. 37-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	7 594		5 344		2 250	42. 10
	Produits constatés d'avance (1)	2 803 764		34 477		2 769 287	N\$
	Total IV	11 413 152		9 176 565		2 236 587	24. 37
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		15 500 617		14 987 923		512 694	3. 42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

11 364 682 7 128 095

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 6			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2025 6	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	111 711		111 711	142 011	30 300-	21. 34-
Chiffre d'affaires NET	111 711		111 711	142 011	30 300-	21. 34-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			427 481	263 687	163 794	62. 12
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			192 398	337 126	144 728-	42. 93-
Autres produits			14 899	10	14 889	N5
Total des Produits d'exploitation (I)			746 490	742 833	3 657	0. 49
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			494 838	13 000 000-	13 494 838	103. 81
Autres achats et charges externes *			1 079 832	2 241 321	1 161 489-	51. 82-
Impôts, taxes et versements assimilés			38 151	33 393	4 758	14. 25
Salaires et traitements			599 489	997 216	397 727-	39. 88-
Charges sociales			270 998	509 457	238 459-	46. 81-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			206 368	130 651	75 717	57. 95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			27 595	15 579	12 016	77. 13
Dotations aux provisions			159 718		159 718	
Autres charges			35 124	22 841	12 283	53. 78
Total des Charges d'exploitation (II)			2 912 112	9 049 541-	11 961 653	132. 18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 165 622-	9 792 374	11 957 996-	122. 12-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2026	6	30/06/2025	6	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26	850	15	578	11 272	72. 36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	6		2	374	2 368-	99. 75-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6	296	2	031	4 265	210. 00
Total V	33	153	19	983	13 170	65. 91
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6	961	20	204	13 243-	65. 55-
Intérêts et charges assimilées (4)	175	804	211	418	35 614-	16. 85-
Différences négatives de change	124		4	580	4 456-	97. 29-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	317	41	547	36 230-	87. 20-
Total VI	188	206	277	750	89 544-	32. 24-
2. Résultat financier (V-VI)	155	053-	257	768-	102 715	39. 85
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2	320 675-	9	534 607	11 855 282-	124. 34-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			438		438-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			438		438-	100. 00-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			59		59-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			59		59-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			380		380-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	278	509-	310	695-	32 186	10. 36
Total des produits (I+III+V+VII)	779	643	763	254	16 389	2. 15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2	821 809	9	082 427-	11 904 236	131. 07
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2	042 166-	9	845 681	11 887 847-	120. 74-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE DU 01/01/2026 AU 30/06/2026

ORIGINNE EXPERTISE

15 rue Jules Vallès

69100 VILLEURBANNE

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X

-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Ecart de conversion sur opérations en devises	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
Variation des capitaux propres	X

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	X
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 500 616.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 111 711.06 Euros et dégageant une perte de 2 042 166.05 Euros.

La situation a une durée de 6 mois, couvrant la période du 01/01/2026 au 30/06/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes semestriels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ce paragraphe reprend in-extenso les informations publiées au cours du 1er semestre 2026 dans les communiqués de presse.

Janvier 2026 : Oncodesign Precision Medicine et Ksilink s'allient pour tester la chimiothèque Nanocyclix® dans des modèles cellulaires issus de patients avec des maladies graves du système nerveux central

Oncodesign Precision Medicine (OPM) et Ksilink, leader en criblage phénotypique à haut débit de systèmes cellulaires dérivés de patients, méthode permettant d'analyser directement des cellules issues de patients pour identifier de nouvelles cibles ou thérapies, annoncent aujourd'hui le lancement d'une nouvelle collaboration de recherche.

Dans le cadre de ce partenariat, Ksilink évaluera la bibliothèque d'actifs Nanocyclix® d'OPM à l'aide de ses plateformes avancées de criblage phénotypique à haut débit. L'approche consiste à analyser les effets d'une molécule directement sur des cellules issues de patients, en recourant à une méthode unique de phénotypage assistée par intelligence artificielle, applicable à de nombreux domaines thérapeutiques. Cette collaboration vise à identifier de nouveaux modulateurs à petites molécules, susceptibles de répondre à des besoins médicaux importants dans le domaine des troubles neurodégénératifs et neurodéveloppementaux.

Les technologies phénotypiques à haut contenu de Ksilink permettent de capturer des pathomorphologies cellulaires subtiles, pertinentes pour la maladie étudiée, directement sur des cellules issues de patients. Associé à la technologie Nanocyclix® d'OPM, une plateforme propriétaire de petites molécules macrocycliques connue pour sa sélectivité et sa puissance élevées en matière de kinases, ce partenariat vise à accélérer la découverte de candidats thérapeutiques de première classe.

Janvier 2026 : Bilan semestriel du contrat de liquidité confié à la société TP ICAP (Europe)

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE (FR001400CM63 – ALOPM FP) confié à TP ICAP (Europe), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31/12/2025 : 48 822 titres, 9 129,25 Euros en espèce.

Au cours du 2nd semestre 2025, il a été négocié un total de :

- ACHAT : 163 581 titres, 75 283,78 EUR, 373 transactions
- VENTE : 183 499 titres, 81 675,88 EUR, 319 transactions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30/06/2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 68 740 titres, 3 848,88 Euros en espèce.

Il est rappelé que lors de la mise en place du nouveau contrat de liquidité au 19/12/2022, les moyens suivants ont été mis à disposition : 0 titre et 50 000,00 Euros en espèce.

TP ICAP (Europe) est autorisée et régulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Mars 2026 : Oncodesign Precision Medicine reçoit le soutien de la Fondation Michael J. Fox pour faire avancer le développement de l'inhibiteur LRRK2, OPM-201 dans la maladie de Parkinson

Oncodesign Precision Medicine (OPM) annonce avoir obtenu une subvention de 6,92 millions de dollars américains (environ 5,84 millions d'euros) du programme Therapeutic Pipeline Program (TPP) de la Fondation Michael J. Fox pour la recherche sur la maladie de Parkinson (MJFF). Cette subvention va permettre de préparer l'inhibiteur de LRRK2, OPM-201, au lancement de son étude clinique de phase 1b en 2027 chez des personnes atteintes de la maladie de Parkinson à un stade précoce, en mettant l'accent sur les personnes présentant une mutation du gène LRRK2.

Cette nouvelle étape dans le développement d'OPM-201 fait suite à la reprise de tous les droits du programme auprès de son ex-partenaire Servier en décembre 2024. Pour la suite de ce programme, OPM s'associe à nouveau à des collaborateurs experts pour exploiter les opportunités et les atouts offerts par ses technologies innovantes en dehors du domaine de l'oncologie. Ces partenariats ont permis à OPM d'atteindre le stade actuel de développement clinique de sa molécule OPM-201.

Fort des résultats positifs obtenus lors de l'étude de phase 1 menée auprès de volontaires sains, OPM poursuit le développement d'OPM-201, un nouvel inhibiteur de la kinase LRRK2 (Leucine-Rich Repeat Kinase 2), une cible faisant l'objet d'une recherche active dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans les études de phase 1 menées chez des volontaires sains, OPM-201 a démontré un bon engagement de la cible et un profil de sécurité acceptable aux doses évaluées. La biologie du gène LRRK2 continue d'être étudiée à la fois chez des populations génétiquement définies et chez des populations plus larges atteintes de la maladie de Parkinson, dans le cadre des efforts continus visant à comprendre les stratégies thérapeutiques ciblant cette voie.

Des études précliniques ont démontré une sélectivité biochimique et cellulaire compatible avec la poursuite des recherches sur cette voie. Il convient de noter la sélectivité totale par rapport à LRRK1, une cible étroitement liée présentant un risque potentiel de troubles osseux. La participation au programme LITE renforce encore le programme préclinique d'OPM grâce à l'évaluation collaborative des approches ciblant LRRK2 et des stratégies associées en matière de biomarqueurs.

OPM a l'intention de poursuivre le développement d'OPM-201 dans le cadre d'études cliniques de phase 1b et de phase 2 qui débiteront en 2027, tout en continuant à s'engager au sein du consortium LITE, le cas échéant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

La subvention actuelle soutient les travaux de CMC liés à la préparation du produit pharmaceutique (comprimés à utiliser dans les études) pour la phase 1b et le début des études de phase 2, à partir des 67 kg disponibles de substance pharmaceutique GMP (le produit chimique pur OPM-201).

En outre, le produit OPM-201 sera préparé pour une étude toxicologique à long terme requise pour la poursuite du développement des phases 2 et 3. Cette étude sera réalisée après avoir obtenu l'autorisation réglementaire et fait également partie du programme de subvention actuel.

La durée totale du programme de subvention est de 24 mois, la préparation des comprimés de la phase 1b devant s'achever début 2027.

Mars 2026 - Augmentations de capital

Le capital d'OPM est augmenté suite au remboursement d'ORA et à l'attribution d'actions gratuites. En tout, plusieurs émissions d'actions ordinaires sont réalisées, portant le capital social de l'entreprise à environ 1,91 M€, pour un total de 19 136 125 actions.

Avril 2026 : OPM annonce ses résultats annuels 2025 et fait le point sur ses développements cliniques

- Poursuite du développement d'OPM-101 avec la validation clinique de la phase 1 et l'autorisation du démarrage de l'étude REVERT (phase 1b/2a en oncologie) ;
- Avancées structurantes avec OPM-201 : validation indépendante de la puissance et la sélectivité du composé et soutien stratégique de la Michael J. Fox Foundation à hauteur de 7 M\$;
- Recentrage stratégique des investissements R&D (-52% à 3,13 M€) sur les actifs prioritaires et les programmes à plus forte valeur ;
- Trésorerie de 2,11 M€ au 31 décembre 2025 ;
- Poursuite du plan d'optimisation des coûts et de la discipline opérationnelle, avec 5,9 M€ d'économies réalisées sur l'exercice.

Mai et juin 2026 - Transfert du siège social

Dans le cadre du plan de réduction des coûts engagé par la Société, notamment en vue d'adapter sa structure de charges et de contribuer au maintien de la continuité d'exploitation, le Conseil d'Administration du 23 juin 2026 a acté le transfert du siège social du 18 rue Jean Mazen, 21000 Dijon, au 9 place Darcy, 21000 Dijon, à compter du 1er juillet 2026, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Ce transfert s'accompagne de la libération des locaux précédemment occupés. À la clôture de la situation au 30 juin 2026, la Société a procédé à une estimation des conséquences financières attendues de cette libération, tenant compte des coûts et engagements identifiés ainsi que des incidences estimées attachées aux éléments concernés par cette décision. Ces éléments ont conduit à la comptabilisation d'un montant de 160 k€ au titre des risques et charges liés à la sortie des locaux.

Ce montant a été déterminé sur la base des informations disponibles et des meilleures estimations de la Société à la date d'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2026. Son

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

évaluation repose notamment sur les hypothèses retenues quant aux modalités de libération des locaux et aux coûts associés. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces estimations, les incidences financières effectivement constatées pourront différer des montants retenus à la clôture au 30 juin 2026.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

À la suite de la décision de la société SERVIER de mettre fin à son partenariat sur le programme OPM-201 fin 2024, la Société a revu ses hypothèses de financement et mis en œuvre plusieurs mesures destinées à adapter sa structure de coûts et à préserver sa trésorerie.

Dans ce cadre, la Société a notamment :

- mis en œuvre un plan d'économies portant sur sa structure de coûts, comprenant une réduction des effectifs et des coûts fixes ainsi que le transfert de son siège social ;
- mis en place un financement par émission d'obligations remboursables en actions (ORA) auprès de la société IRIS, pour un montant maximum de 5 M€, lequel s'est notamment traduit sur le premier semestre 2026 par l'émission de 594 192 actions ordinaires nouvelles pour une augmentation de capital de 59 K€, accompagnée de +216 K€ de prime d'émission ;
- obtenu, le 2 mars 2026, une subvention de 6,92 millions de dollars américains accordée par la Michael J. Fox Foundation dans le cadre du programme Therapeutic Pipeline Program, destinée au développement du programme OPM-201. Un premier versement de 3 M€ a été reçu au cours du premier semestre 2026, et a permis de reconnaître une subvention d'exploitation de 375 K€ au 30 juin 2026 couvrant les dépenses engagées sur le 1er semestre 2026 dans le cadre du développement du programme OPM-201. La différence entre le montant perçu et la subvention reconnue a été comptabilisé en produit constaté d'avance au 30 juin 2026.

Les covenants financiers prévus par les contrats d'emprunt bancaire ne sont plus respectés. Dans ce contexte, la Société a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires en vue d'obtenir une renonciation à l'exigibilité anticipée des emprunts concernés et un aménagement de leurs échéances de remboursement.

À l'issue d'une réunion intervenue le 22 septembre 2026, les partenaires bancaires ont accepté d'étendre le standstill à l'échéance d'octobre 2026.

À la date d'arrêté des comptes semestriels, aucune renonciation formelle des prêteurs à se prévaloir de l'exigibilité anticipée résultant du non-respect des covenants n'avait toutefois été obtenue. En conséquence, l'intégralité des emprunts auprès des établissements de crédit, soit 6 058 K€, est présentée parmi les dettes à moins d'un an.

Depuis la clôture, la Société a notamment reçu un nouveau versement de la Michael J. Fox Foundation d'un montant de 2,1 M\$, soit environ 1,8 M€, et poursuit la mise en œuvre des mesures d'optimisation de ses coûts.

La Société poursuit également ses recherches de financements complémentaires destinés notamment à la réalisation des phases cliniques 2a, à la finalisation d'OncoSNIPE et au développement de Prométhé, ainsi que ses recherches de partenariats stratégiques, notamment pour le programme OPM-101. À la date d'arrêté des comptes semestriels, ces financements et partenariats complémentaires ne sont pas contractualisés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Les comptes semestriels au 30 juin 2026 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des prévisions de trésorerie et des hypothèses retenues par la Direction, tenant compte des mesures opérationnelles et financières engagées.

Toutefois, malgré les mesures mises en œuvre et l'extension du standstill obtenue auprès des partenaires bancaires, la continuité d'exploitation demeure notamment dépendante de l'issue des discussions bancaires relatives au traitement du défaut de covenant, de la capacité de la Société à disposer des ressources financières nécessaires à la poursuite de son activité ainsi que de la réalisation des financements et partenariats envisagés.

Ces circonstances font apparaître une incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Evaluation des stocks

Évaluation brute des stocks de principe actif

Les matières actives reçues dans le cadre de la reprise du programme OPM-201 ont été classées en stocks, compte tenu de leur nature et de leur destination. Leur valeur d'entrée a été déterminée sur la base d'une évaluation externe et correspond à la borne basse de la fourchette retenue, soit 13 M€.

Au 30 juin 2026, cette valeur brute n'est pas remise en cause. Les perspectives de poursuite du programme OPM-201 se sont renforcées, notamment au regard de la subvention de 6,9 M\$ accordée par la Michael J. Fox Foundation pour financer sa poursuite. Ce financement, complété par le plan de développement établi avec la Fondation, corrobore la poursuite effective du programme et les perspectives d'utilisation future des matières actives.

Dépréciation des stocks de principe actif

Les stocks de principe actif font l'objet d'une évaluation lot par lot à chaque clôture, tenant compte notamment de leur date de péremption et de leur utilisation prévisionnelle dans le cadre du programme de développement. Une dépréciation est constatée lorsque les lots sont périmés ou que leur utilisation future n'est pas suffisamment étayée. Pour les lots concernés, elle est estimée en fonction de la fraction de leur durée totale estimée d'utilisation déjà écoulée.

Au 31 décembre 2025, une dépréciation de 2,5 M€ avait été comptabilisée, principalement au titre de la péremption des produits.

Au 30 juin 2026, la Société a révisé les modalités d'estimation de cette dépréciation afin de tenir compte des informations actualisées relatives aux perspectives d'utilisation des matières. Cette évolution constitue un changement d'estimation comptable appliqué prospectivement. L'incidence de cette évolution est incluse dans la variation de la dépréciation comptabilisée au titre de la période. Ainsi au 30 juin 2026, la dépréciation des stocks s'élève à 2 344 362€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture du premier semestre 2026 :

D'un point de vue financier :

- OPM a déménagé dans de nouveaux locaux, ce qui induit des économies de 325 k€ en année pleine ;
- OPM a reçu un nouveau versement de la Michael J. Fox Foundation, d'un montant de 2,1 M\$, soit 1,8 M€ ;
- La masse salariale va être réduite de 300 k€ sur une année pleine à la suite du départ, d'ici fin 2026, de trois collaborateurs.

D'un point de vue de l'activité :

OPM-101 :

- Préparation d'une dataroom et discussion pour des partenariats en IBD.

OPM-201 :

- L'EMA a validé le 23 juillet 2026 le plan de l'étude réglementaire de toxicologie long terme proposé par OPM pour soutenir le développement clinique d'OPM-201 ;
- Différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires de LITE et ont confirmé l'intérêt des experts de la maladie de Parkinson pour un inhibiteur de LRRK2.

OncoSNIPE :

- Finalisation de la base de données moléculaires associée aux échantillons cliniques collectés dans le cadre de l'essai clinique OncoSNIPE®.

PROMETHE :

- La deuxième cible a été validée par le comité de pilotage du programme COMETE.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, portant recodification du Plan Comptable Général, applicable à compter du 1er janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Permanence ou changement de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour la situation au 30 juin 2026 sont identiques à celles appliquées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Informations générales complémentaires

Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs "valeurs mobilières de placement" et "disponibilités", dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Opérations en devise

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours à la clôture de la période.

Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Passif éventuel

Un passif éventuel est:

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, au moins équivalente, attendue de celle-ci.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par les équipes Recherche & Développement sont enregistrées, à réception, dans le compte de bilan au passif "Autres fonds propres - Avances conditionnées".

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMAKINIB	109 445		109 445	
ONCOSNIPE	1 447 995			1 447 995
ANIMUS	390 000			390 000
DEMOCRITE	1 969 185			1 969 185
Total	3 916 625		109 445	3 807 180

BPI ISI " Imakinib " (OSEO) : Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie. A fin 2025, la BPI a constaté l'échec du projet et a abandonné la créance pour 572 K€. Le solde de l'avance, soit 109 K€, a été intégralement remboursé au cours du premier semestre

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

2026.

BPI PSPC (PIA) OncoSNIPE : OncoSNIPE est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en oeuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques à travers l'identification de nouvelles cibles. Le projet est piloté et coordonné par OPM, réalisé par 4 entreprises et 6 centres cliniques. OPM pourra percevoir pour ce projet un financement par BPI d'un montant maximum de 2 008 111 € sous forme d'avances récupérables. OPM s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 2 155 K€ (intérêts inclus) à compter du second semestre 2026 jusqu'en 2030 selon un échéancier défini. Le montant de l'avance reçue s'élève à 1 448 K€ au 30/06/2026.

BPI ANIMUS : Le Fonds d'Aide au Développement Deep Tech a attribué au programme ANIMUS un financement de 745 000€ pour un coût total du projet de 1,49 M€ pour une durée de projet de 36 mois. Les 745 K€ comprennent 559 K€ d'avance remboursable (dont 390 K€ reçus au 30/06/2026) et 186 K€ de subvention (dont 130 K€ reçus au 30/06/2026). Aucun fond supplémentaire n'a été perçu au cours du semestre. OPM possède ainsi une base de données annotée unique concernant les macrocycles issus de la technologie Nanocyclix®, qui constitue une ressource exclusive pour l'application de méthodologies de Machine Learning et Deep learning pour optimiser le processus de Drug Discovery des inhibiteurs de kinases.

BPI DEMOCRITE : Le projet DEMOCRITE a répondu avec succès à l'appel à projet I-Démo n°2 de bpifrance, il a pour objectif de démontrer l'efficacité d'OPM-101 en ciblant RIPK2 dans les Maladies Inflammatoires de l'Intestin. Plus précisément, ce projet vise à financer la fin de la phase 1 ainsi que la phase 1b/2a de notre molécule OPM-101 pour le traitement des Colites Ulcéreuses Immuno-Induites (CUII). Le financement qu'OncoDesign recevra est de 5.6 M€ sur 43 mois. Le montant des aides perçues s'élève à 1 969 K€ au 30/06/2026, aucune avance complémentaire n'ayant été perçue sur la période.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges au titre de la période au cours de laquelle l'emprunt est souscrit. Les intérêts courus à la clôture sont comptabilisés au passif sur la base des conditions contractuelles.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Indemnités de départ en retraite (Hypothèses au 31/12/2025)

Les montants des paiements futurs, correspondant aux avantages accordés aux salariés, sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et la mortalité. Puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite: 67 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres;
- turn-over : 5% pour les salariés jusqu'à 54 ans et 0% pour ceux de + de 54 ans;
- table de mortalité : table réglementaire INSEE 2020-2022
- taux actualisation: 4.04 %;
- taux augmentation salaires : 2,5%;
- taux de charges : 30%
- convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Ces indemnités ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. L'estimation de ces derniers n'a pas été actualisée au 30/06/2026.

Crédit Impôt Recherche (CIR)

Au titre de l'exercice, la Société a réalisé des travaux de recherche, de développement et d'innovation ouvrant droit au crédit d'impôt recherche, comptabilisé pour un montant de 278 509 €

Reconnaissance du Chiffres d'affaires

Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.

Frais de Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement s'inscrivent dans les comptes de charges de l'exercice, comptabilisés selon leur nature respective pour une valeur globale d'environ 0,9 million d'euros. Seuls les développements de modèles figurent à l'actif du bilan, en immobilisations et immobilisations en cours.

Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts des emprunts, d'écarts de change et aux produits d'intérêts des comptes à terme.

Provisions pour risques et charges

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Les provisions comptabilisées sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 547 497		86 639
Terrains		109 348		
Installations générales agencements aménagements des constr.		246 206		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 056		
Installations générales agencements aménagements divers		118 101		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		753 484		
	TOTAL	1 231 195		
Autres titres immobilisés		38 246		60 754
Prêts, autres immobilisations financières		135 663		61 793
	TOTAL	173 909		122 547
	TOTAL GENERAL	2 952 601		209 186

		Diminutions Poste à Poste	Diminutions Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			1 634 136	1 634 136
Terrains				109 348	109 348
Installations générales agencements aménagements constr.				246 206	246 206
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				4 056	4 056
Installations générales agencements aménagements divers				118 101	118 101
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 080	747 404	747 404
	TOTAL		6 080	1 225 115	1 225 115
Autres titres immobilisés			53 313	45 686	45 686
Prêts, autres immobilisations financières			61 134	136 322	136 322
	TOTAL		114 448	182 009	182 009
	TOTAL GENERAL		120 528	3 041 260	3 041 260

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	501 120	151 463		652 583
Terrains		38 774	3 899		42 673
Installations générales agencements aménagements constr.		80 606	8 149		88 755
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 518	404		2 922
Installations générales agencements aménagements divers		40 853	4 243		45 096
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		565 990	38 210	3 317	600 883
	TOTAL	728 742	54 905	3 317	780 330
	TOTAL GENERAL	1 229 862	206 368	3 317	1 432 913

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortisseme nts linéaires	Amortisseme nts dégressifs	Amortisseme nts exception nels	Amortisseme nts dérogatoires
Autres immob.incorporelles	TOTAL	151 463			
Terrains		3 899			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		8 149			
Instal.techniques matériel outillage indus.		404			
Instal.générales agenc.aménag.divers		4 243			
Matériel de bureau informatique mobilier		38 210			
	TOTAL	54 905			
	TOTAL GENERAL	206 368			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	7 000	159 718		7 000	159 718
TOTAL	7 000	159 718		7 000	159 718

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	19 123	6 961			26 084
Sur stocks et en cours	2 529 760		185 398		2 344 362
Sur comptes clients		27 595			27 595
TOTAL	2 548 883	34 556	185 398		2 398 041
TOTAL GENERAL	2 555 883	194 274	185 398	7 000	2 557 759

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	182 009		182 009
Autres créances clients	305 788	275 077	30 711
Impôts sur les bénéfices	281 874	281 874	
Taxe sur la valeur ajoutée	156 558	156 558	
Groupe et associés	379	379	
Débiteurs divers	18 707	18 707	
Charges constatées d'avance	112 986	112 986	
TOTAL	1 058 301	845 581	212 720

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	50 000	50 000		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 886	1 886		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 058 045	6 058 045		
Emprunts et dettes financières divers	346 020	297 550		48 470
Fournisseurs et comptes rattachés	1 213 352	1 213 352		
Personnel et comptes rattachés	533 077	533 077		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	352 018	352 018		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 033	11 033		
Autres impôts taxes et assimilés	36 362	36 362		
Groupe et associés	7 594	7 594		
Produits constatés d'avance	2 803 764	2 803 764		
TOTAL	11 413 152	11 364 682		48 470
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Les covenants financiers prévus par les contrats d'emprunt bancaire ne sont plus respectés. Dans ce contexte, la Société a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires en vue d'obtenir une renonciation à l'exigibilité anticipée des emprunts concernés et un aménagement de leurs échéances de remboursement.

À l'issue d'une réunion tenue le 22 septembre 2026, les partenaires bancaires ont accepté d'étendre le standstill à l'échéance d'octobre 2026. À la date d'arrêté des comptes semestriels, aucune renonciation formelle des prêteurs à se prévaloir de l'exigibilité anticipée résultant du non-respect des covenants n'avait toutefois été obtenue.

En conséquence, l'intégralité des emprunts auprès des établissements de crédit, soit 6 058 045 €, est présentée parmi les dettes à moins d'un an dans l'état des échéances des dettes.

Capital et autres instruments financiers donnant accès au capital

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	0. 1000	18 494 933	641 192		19 136 125

La période est marquée par :

- une augmentation de capital de 59 K€ (+216 K€ de prime d'émission) dans le cadre du remboursement d'obligations remboursables en actions (ORA) en mars 2026 ;
- une augmentation de capital de 5 K€ par prélèvement sur la prime d'émission, consécutive à l'acquisition définitive de 47 000 actions gratuites en mars 2026 (pour plus de détail, confère au § sur les faits caractéristiques de l'exercice).

ORA

La société a mis en place un financement par émission d'obligations remboursables en actions (ORA) auprès de la société IRIS pour un montant maximum de 5 M€. Au cours de la période, les émissions et remboursements d'ORA ont été les suivants :

	31/12/2025	Emission	Remboursement	30/06/2026
Valeur des ORA	25 000	300 000	275 000	50 000

Actions gratuites :

Au cours des exercices 2022 et 2023, la société a émis 4 plans d'attributions d'actions gratuites, pour un total de 898 000 actions. Les bénéficiaires et les conditions d'attribution ont été définis par le Conseil d'Administration. Les plans prévoient des acquisitions par tranche, dont les conditions de réalisation s'étalent de 2023 à 2026. Le Conseil d'administration du 13 mars 2026 a constaté l'augmentation de capital relative à l'acquisition définitive d'actions gratuites tenant à la tranche 5 du plan n°1 d'actions gratuites 2023.

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Oncodesign Precision Medicine - Dépenses de R&D, en M€ (données analytiques)	S1'26	S1'25	Evolution en %	Evolution en valeur
Programmes en partenariats	0.2	0.5	- 54%	- 0.3
Programmes en propre	0.7	1.3	- 47%	- 0.6
Total dépenses R&D	0.9	1.7	- 49%	- 0.9

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice, à l'exception des développements de modèles.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de dépôt de brevets et des frais de dépôt de marque.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais d'acquisition, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : Entre 2 et 5 ans

* Brevets et licences d'exploitation : 20 ans

Les frais de recherche et développement d'OPM sont comptabilisés en charge de l'exercice, à l'exception des développements de modèles.

Les frais de dépôt de brevets sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pendant la période allant de la date de dépôt prioritaire à la date de dépôt international. Ces frais sont ensuite transférés en immobilisations incorporelles. De plus, les frais complémentaires engagés pendant la durée du brevet sont amortis sur la durée restante à amortir des immobilisations, soit une durée de 11 à 19 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Au 30 juin 2026, la société détient 58 341 actions propres pour un montant total de 46 k euros, dépréciées à hauteur de 7 k euros.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	44 018
Disponibilités	52 932
Total	96 949

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 931
Emprunts et dettes financières diverses	297 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364 105
Dettes fiscales et sociales	812 578
Total	1 534 164

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	112 986
Total	112 986

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 803 764
Total	2 803 764

Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours à la clôture de la période.
Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
Autres dettes	7 594		
Cautionnement sur emprunt	1 403 187		

Variation des capitaux propres

	Montant
Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 591 979-
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	5 479 712
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 887 733
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 887 733
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	64 119
Variation des primes, réserves, report à nouveau	5 690 593
Autres variations	7 521 878-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	120 567
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 767 166-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 042 166-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATION DE SERVICE 20%	36 500
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	75 211
Total	111 711

Répartition par secteur géographique	Montant
CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	111 711
Total	111 711

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	13

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de la période est de 8 K euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 K euros
- honoraires facturés au titre des SACC : 0 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 30/06/2026

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

		Montant
Autres engagements donnés :		2 435 153
Caution, en tant que sous locataire ANG BATI	875 000	
Nantissement des CAT en garantie emprunt	1 500 000	
Valeur au 31/12/2025 des IDR	60 153	
Total (1)		2 435 153

Les engagements ont été estimés à 60 153 € au 31 décembre 2025, et cette estimation n'a pas été actualisée au 30 juin 2026.

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	30/06/2026
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 679 725	5 704 348	6 221 231	1 849 493	1 913 613
Nbre des actions ordinaires existantes	16 607 514	16 679 514	18 190 878	18190 878	19 136 125
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 980 831	1 072 170	207 040	261 148	111 711
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 558 530-	9 599 788-	7 715 028-	8 071 992	2 112 431-
Impôts sur les bénéfices	1 491 414-	1 763 150-	1 102 372-	33 639	278 509-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	231 181-	8 090 675-	7 208 213-	5 479 712	2 042 166-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		0. 47-	0. 36-	0. 44	0. 10-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0. 01-	0. 49-	0. 40-	0. 30	0. 11-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	18	19	17	13	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 554 729	2 241 320	1 783 137	1712 849	599 489
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	527 315	1 070 421	808 623	509 458	270 998